

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 31 octobre 2023 à 20 heures 30 minutes
(annule et remplace le précédent)
Salle du Conseil

Présents :

M. BOUQUET Jean-Luc, M. BOUQUET Pascal, M. CARPENTIER Thierry, M. CHATEAUGIRON Bernard, M. COVELA Benoit, M. DERAÏN Jean-Michel, Mme DILLENSEGER Nadine, M. GOORBIL Laurent, Mme HEBERT Dominique, Mme HEGUI Nadine, Mme JOLLY Monique, Mme POITEVIN Maryline, Mme TRAIN Éliane

Procuration(s) :

M.KURZAWA Thibaut donne pouvoir à M. CHATEAUGIRON Bernard - Mme BERTONNIER Véronique donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUQUET

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : KURZAWA Thibaut, BERTONNIER Véronique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme JOLLY Monique

Président de séance : Monsieur CHATEAUGIRON Bernard

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 05/09/2023.

1 - Projet éventuel de rétrocession de la voirie au "Lotissement les Genêts"

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association syndicale des propriétaires du lotissement "Les Genêts" souhaite réaliser les travaux de voirie à condition que la mairie s'engage à entretenir la voirie dans le futur. Suite à la réalisation de ces travaux qui doivent être conformes à la demande de la mairie, la commune de Varzay opérera la rétrocession de la voirie et du réseau pluvial.

Les charges notariales seront à la charge du propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité ;

- de valider la proposition de l'association syndicale des propriétaires du lotissement "Les Genêts"

2 - Cession d'une section "Impasse des Fruitiers" et d'une servitude "Rue Pierre Charles Lefranc"

Impasse des Fruitiers :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la cession d'une section située "Impasse des Fruitiers" pour la somme de 5000 euros. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Rue Pierre Charles Lefranc :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la cession d'une servitude "rue Pierre Charles Lefranc" chemin non recensé et non cadastré pour la somme de 100 euros. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité ;

- d'approuver les cessions du chemin et de la parcelle,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération,

3 - Revalorisation des frais de mission dans la Fonction Publique Territoriale

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une augmentation liée aux taux des frais de mission a été votée le 20 septembre 2023 et publié au journal officiel en date du 21 septembre 2023.

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 € ----> 90 €	90 € ----> 120 €	110 € ----> 140 €
Repas	17,50 € ----> 20 €	17,50 € ----> 20 €	17,50 € ----> 20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité ;

- de valider l'augmentation des frais de mission d'hébergement et de repas,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération,

4 - Désignation d'un référent laïcité

Le Maire évoque le décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique visant à désigner un référent.

Monsieur Thierry Carpentier se propose en tant que référent qui aura pour objectif d'accompagner la bonne application du principe de laïcité et d'en assurer la promotion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité ;

- d'approuver la désignation du référent laïcité

5 - Dotation aux amortissements 2021-2022

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dotations aux amortissements de 2021 et 2022 n'ont pas été réalisées et qu'il convient de prendre une décision modificative comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Article (Chap.) - Opération	Montant
	021 (021) : Virement de la section de foncti	-3 277,20
	2804132 (040) : Bâtiments et installations	1 376,40
	28046 (040) : Attributions de compensation	1 900,80
		0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes		
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss	-3277,20		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorpo	1900,80		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorpo	1 376,40		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité ;

- de valider la décision modificative
- d'autoriser le maire à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération,

6 - Durée d'amortissements

Le Maire propose l'amortissement de ces dépenses et les durées d'amortissements suivantes :

DEPENSES	DUREE
Attribution de compensation CDA	1 an
Travaux collège Edgar Quinet	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité ;

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur Le Maire de faire le nécessaire

7 - Validation du projet City Stade

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société SAE TENNIS AQUITAINE actualisé pour le projet "City Stade". Le Conseil Municipal propose la prise en charge de l'évacuation des déblais qui sera réalisée par la commune et valide le tri sélectif des déchets.

Le total du devis s'élève à la somme de 70 135,00 HT soit 84 162,00 TTC.

Après discussion, certains conseillers auraient souhaité avoir une présentation au préalable des différentes propositions liées à ce projet. Monsieur KURZAWA a adressé un courrier au Maire stipulant qu'il aurait préféré un revêtement en gazon synthétique plutôt qu'en béton.

A défaut, Monsieur KURZAWA fait part de son opposition au projet en l'état.

Le Maire et le Conseil Municipal ont procédé au vote :

- **14 pour**
- **1 contre**

8 - Colis de Noël

Après avoir examiné les 3 propositions des entreprises (Esprit Gourmet, Cellier du Périgord et Ducs de Gascogne) pour les 145 colis de Noël 2023 qui seront distribués aux seniors de la commune, le choix s'est porté sur Les Ducs de Gascogne meilleur rapport qualité/prix comprenant une mallette et une carte de vœux pour la somme totale de 2 610 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité ;

- d'approuver le devis des Ducs de Gascogne
- d'inscrire la dépense sur le budget primitif 2023

9 - Questions diverses

- Passages à niveau :

Point sur les 4 passages à niveau sur la commune. Il y a quelques panneaux à changer (coût moindre). Les agents communaux devront couper les herbes et bosquets sur un des passages.

- Jardin du souvenir :

Le mur droit du cimetière est envahi de lierre, il a besoin d'un nettoyage.

- Point à temps :

Pas de point à temps automatique cette année. Le syndicat départemental de la voirie n'a pas anticipé les nouvelles communes adhérentes.

La séance est levée à 23h40

Ainsi et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Varzay le 10 juin 2024

Le Maire,